

Communiqué de presse

Le groupe ALSEI intègre le processus de vente immobilière entièrement numérique avec la technologie LegaLife

Paris, le 5 décembre 2017 - Le groupe de promotion immobilière ALSEI et ses deux marques résidentielles DAVRIL et OPALE ont signé avec LegaLife un partenariat afin de proposer à leurs clients la digitalisation complète du processus de vente de leurs programmes immobiliers. De la rédaction du contrat de réservation à la signature de l'acte de vente jusqu'à la livraison, les acquéreurs pourront accomplir l'ensemble des formalités et consulter tous les documents de leur acquisition immobilière en ligne avec une sécurité et une ergonomie maximale.

Le groupe ALSEI entame le déploiement de cette solution sur quatre programmes : deux programmes dans le Val d'Oise - « Vill'Agora » à Herblay et « Côté Sud » à Saint-Leu-la-Forêt - en même temps que deux autres programmes sur l'île de La Réunion – « Les Poivriers » à La Possession et « Santa Apolonia » à Saint-Leu. La digitalisation du processus de vente sera ensuite progressivement étendue à l'ensemble des nouveaux programmes du Groupe. Développée par LegaLife, elle permet aux clients de réserver leur appartement en quelques minutes directement depuis le bureau de vente ou en ligne chez eux sur le support de leur choix : ordinateur, tablette ou smartphone.

Le contrat de réservation, entièrement automatisé et dématérialisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

De la réservation jusqu'à la livraison du programme

Une fois le lot réservé, l'acheteur a accès à un compte personnel accessible depuis le site internet du Groupe, permettant au client d'accéder à l'ensemble des documents de son dossier d'acquisition : plan de masse, plan de l'appartement, plan du parking, etc... et télécharger dans son espace personnel les différents documents et au notaire pour la signature de l'acte authentique de vente.

L'outil de suivi permettra le partage des informations avec le notaire du programme tout en offrant une vision synthétique qui permettra d'offrir une réactivité accrue. Autre avantage de la solution : la notification des actions à effectuer par chacune des parties prenantes jusqu'à la livraison de l'immeuble.

Un processus de vente fluidifié pour le client et le promoteur

« La solution LegaLife va nous permettre d'offrir une solution unique, moderne et ergonomique à nos clients. En quelques clics, ils pourront suivre et accomplir toutes les démarches de leur acquisition.

Cela leur apportera plus rapidement toute l'information liée à leur acquisition immobilière, en toute transparence. Nous sommes ravis de cette première expérience que nous allons bientôt étendre à l'immobilier d'entreprise », souligne Anthony Perez, Directeur Général du groupe ALSEI.

« L'adoption par le groupe ALSEI de la technologie LegaLife confirme l'intérêt pour les promoteurs de la digitalisation complète du processus de vente immobilière. Nous sommes confiants dans le fait que les acquéreurs de biens immobiliers apprécieront la simplicité de la solution », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

À propos du groupe ALSEI

Le groupe ALSEI est un acteur global de l'immobilier qui développe des programmes urbains ambitieux, complexes, qualitatifs, répondant aux objectifs de la ville dense, de la ville complexe, de la ville intelligente, respectueuse de l'équilibre humain et environnemental.

Le Groupe couvre l'ensemble des métiers depuis la conception jusqu'à la gestion après la livraison, depuis la maîtrise d'œuvre jusqu'à l'asset management et la promotion immobilière.

Le groupe ALSEI développe plusieurs marques :

- Immobilier d'entreprise : ALSEI en métropole et à La Réunion
- Résidentiel : DAVRIL en métropole et OPALE à La Réunion

Le groupe ALSEI représente un effectif d'environ 80 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2017 de 140 M d'€ environ.

Pour plus d'informations :

www.alsei.com/www.davril.fr/www.opale-promotion.re

À propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr

Contacts presse

Groupe ALSEI

Laurence Coeffier – 06 86 41 58 97 – lcoeffier@alsei.com

LEGALIFE

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com